

**Notes d'allocution pour l'entrée en fonction de
M^e Lu Chan Khuong à titre de bâtonnière du Québec**

**Cérémonie de passation des pouvoirs
La Malbaie, le jeudi 11 juin 2015**

La version prononcée prévaut

Distingués invités qui m'honorez de votre présence, bonsoir.

Je suis devant vous aujourd'hui pour inaugurer une nouvelle ère au Barreau du Québec. C'est avec fierté et émotion que j'amorce mes fonctions de bâtonnière, consciente de l'importance de la charge, de sa valeur symbolique et de sa portée historique.

Durant cette première campagne électorale au bâtonnat, que j'ai voulu axée sur un débat d'idées, j'ai répété comme un leitmotiv qu'il fallait ouvrir les fenêtres de notre ordre professionnel pour y laisser entrer de l'air frais! Devant la clarté du mandat que j'ai reçu, je m'y emploierai consciencieusement, avec énergie et enthousiasme.

La nouvelle gouvernance qui prend forme ne constitue pas à mes yeux une fin en soi, mais un formidable instrument pour animer le Barreau, le faire grandir, le rapprocher de ses membres et de la population, et accroître son efficacité.

Pour la première fois, la fonction de bâtonnière s'inscrit dans une perspective de durée. J'entends donc prendre le temps nécessaire afin que ce souffle nouveau puisse se matérialiser sur notre institution, avec l'apport collégial des membres du Conseil d'administration et du Conseil des sections.

Depuis 1849, le Barreau est une institution phare de notre société. Il doit jouer pleinement le rôle qui lui échoit dans une société libre et démocratique. Il allie à la fois la tradition et l'enracinement de ses 166 ans d'existence, avec la modernité et la diversité de ses 25 000 membres. Il nous appartient de le redéfinir afin qu'il puisse s'acquitter pleinement de sa mission. Je m'y suis impliquée activement dès le début de ma pratique, en 1997.

Avant de vous livrer plus à fond mes objectifs pour les deux prochaines années, un mot de gratitude à l'endroit de mon prédécesseur, Bernard Synnott. En mon nom personnel et au

nom de nos membres, je tiens à te remercier, Bernard, pour ton travail soutenu et tes efforts, notamment afin que la nouvelle gouvernance puisse voir le jour.

Trois pôles fondateurs

Depuis Aristote, les trois pôles fondateurs de toute société démocratique résident dans **la justice, l'amitié et l'efficacité**. Leur juste interaction est garante d'une société ouverte et équilibrée. Il devrait en être de même du Barreau.

La justice

Je fais mienne cette citation du juge en chef Jules Deschênes :
« *Cette passion de la justice doit nous arracher à la grisaille de la banalité quotidienne et, sublimant notre action, nous permettre de contribuer, chacun dans la limite de ses moyens, à l'amélioration de l'institution à laquelle nous consacrons notre vie.* »

Je crois que cette vision devrait guider notre action à la direction du Barreau, tout autant que l'engagement au quotidien de tous les avocats et avocates du Québec quant à la finalité de leur pratique, quelle qu'elle soit.

Comme l'écrivait Albert Camus, « *la justice est à la fois une idée et une chaleur de l'âme* »; chacun de nous doit conserver ceci en tête pour que la justice ne soit pas désincarnée. C'est dans l'esprit d'édifier une justice plus humaine que j'irai, dès cet été, à la rencontre des membres de toutes les régions du Québec, incluant Montréal et Québec, pour connaître leurs attentes, leurs préoccupations et celles des justiciables qu'ils représentent.

Ceci m'amène à deux réflexions quant aux domaines de compétences du Barreau.

Tout d'abord, les dossiers relatifs au volet protection du public, soit les matières disciplinaires, déontologiques et l'inspection professionnelle. Il s'agit là d'éléments au cœur de notre mission : la protection du public. Le Barreau doit être bien outillé pour agir, de façon préventive plutôt que curative, et pour inculquer, dès l'école du Barreau et ensuite, les valeurs de fierté et de responsabilité d'être avocat. Je reconnais l'importance de l'indépendance du syndic pour la crédibilité de son action. Quant à toute la sphère disciplinaire, je note qu'un ordre impartial se doit d'être perçu comme tel par tous les avocats qui le composent.

Je serai la porte-parole de la justice. J'occuperai l'espace public notamment en regard des projets de loi et interventions législatives où le Barreau du Québec joue un rôle de juriconsulte auprès de l'État. À cette enseigne, notre ordre a la responsabilité de réaffirmer l'importance du rôle de l'avocat dans le maintien de l'équilibre fondateur de toute société démocratique. Nous devons reprendre ce dialogue avec la population, démystifier le système de justice auprès d'elle et mieux faire connaître l'importance du rôle de l'avocat dans la défense de la règle de droit.

L'amitié

L'amitié, ou la fraternité, doit unir les citoyens entre eux, à plus forte raison les consœurs et confrères d'une même profession. À cet égard, je note que le Barreau du Québec est l'un des seuls ordres professionnels au Québec à être doté d'une représentativité avec de réels ancrages à travers tout le Québec. Cette force collective, nous devons la conserver vivante, non seulement par l'entremise des administrateurs et administratrices qui personnifient cette diversité et en sont dorénavant les porte-étendards, mais aussi à travers le Conseil des sections.

À travers les débats qui seront nôtres dans les deux prochaines années, il m'apparaît utile de nous concentrer sur ce qui nous

unit plutôt que sur ce qui nous distingue, de travailler sur ce qui nous rapproche plutôt que sur ce qui nous divise, et ce, dans le meilleur intérêt de la profession. C'est à travers la pluralité des idées que peut naître un consensus viable, source d'enracinement. Au plan humain, je crois aussi que le Barreau doit cesser de donner l'image d'un cercle fermé d'avocats. Il faut ouvrir les portes à un afflux d'avocats et d'avocates qui souhaitent s'y impliquer, notamment dans ses nombreux comités.

Et nos jeunes? Afin que notre profession soit davantage accueillante, je souhaite aussi favoriser le mentorat. Jadis un réflexe naturel, le lien intergénérationnel tend à se perdre. À nous de le raviver. La jeunesse est l'avenir de notre profession.

L'efficacité

Quant à la recherche d'une efficacité accrue du Barreau, cela a été un enjeu crucial de ma campagne : baisse de la cotisation professionnelle, réduction de la prime d'assurance responsabilité, diminution de la rémunération de la bâtonnière et abolition des dépenses superflues.

En ce qui a trait à la rémunération du bâtonnier, j'entends la réduire, malgré l'ampleur de la tâche, afin qu'elle soit au

diapason du salaire moyen de nos membres, en respectant leur capacité de payer.

Même chose pour tous les autres postes de dépenses. Il faut toujours avoir à l'esprit que nous dépensons l'argent que les membres nous confient par le biais des cotisations annuelles.

Je souhaite promouvoir l'implication PRO BONO des membres. Ainsi, je militerai afin que ceux qui le souhaitent puissent créditer 15 heures de mandat PRO BONO à titre de formation continue obligatoire. Nous devons être des vecteurs de changements. Nous favoriserons ainsi l'accessibilité à la justice qui s'effrite progressivement bien qu'elle ait été au cœur de tous les discours officiels depuis 50 ans. Nous devons passer de la parole aux actes : financement public accru, aide juridique, assurance juridique, abolition de la taxe sur les frais juridiques, crédits d'impôt et surtout, information aux citoyens de leurs droits et obligations.

En terminant, sur une note plus personnelle, j'aimerais souligner l'importance de mes proches. Tout d'abord mon conjoint M^e Marc Bellemare avec qui je partage une vie trépidante depuis 16 ans. Un conjoint qui m'a encouragée à prendre ma place comme femme, associée et avocate, un juriste engagé depuis

36 ans dans la défense des plus faibles et des sans-voix. Mes enfants Marco et Mia, mon mentor, mes chers amis sans qui je ne serais pas ici aujourd'hui, mes associés, ma famille et particulièrement, mes parents.

Je veux un bâtonnat rassembleur et j'aurai besoin de vous tous, membres du Conseil d'administration, membres du Conseil des sections, consœurs et confrères, membres de nos nombreux comités, tout le personnel du Barreau et sa direction générale.

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites aujourd'hui. Je tâcherai d'être à la hauteur.

Merci.

- FIN -